

---

## avis PPA sur le PLU

1 message

---

**cbazetsimoni@scot-pm.com** <cbazetsimoni@scot-pm.com>

10 juillet 2024 à 17:43

À : cecile.marengo@lacroixvalmer.fr

Cc : Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée <syndicatmixte@scot-pm.com>

Madame Marengo, bonjour,

Nous avons bien reçu les éléments de votre PLU arrêté le 3 juillet 2024 pour avis des Personnes Publiques Associées et nous vous en remercions.

Toutefois, votre Commune n'étant pas directement limitrophe à notre SCoT, et étant elle-même couverte par votre propre SCoT (SCoT du Golfe de St Tropez), il nous semble qu'au titre de l'article L132-9 du Code de l'Urbanisme, nous n'avons pas à nous prononcer sur votre projet.

Nous confirmons en revanche être associés à la démarche de révision de votre SCoT.

Bien à vous,

**Cédric BAZET-SIMONI**

Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

Directeur opérationnel

107 Bd Henri Fabre – CS 40537

83041 Toulon Cedex 9

Tél. : 07.62.55.60.32 – Mail: cbazetsimoni@scot-pm.com

